

CHARTRE DU VOYAGE D'ÉTUDES – SUP'COM

1. AUX ÉTUDIANTS PARTICIPANTS

Objectifs du Voyage d'Études

Le voyage d'études est une activité pédagogique majeure visant à :

- Découvrir l'excellence industrielle internationale et les environnements technologiques de pointe (ex: AI, Cybersécurité, Cloud, Transformation digitale).
- Favoriser l'ouverture culturelle et le brassage entre les étudiants.
- Établir des liens directs avec des partenaires académiques et professionnels étrangers.

Responsabilités et Engagements

En participant à ce voyage, chaque étudiant s'engage à :

- **Assiduité** : Participer à l'intégralité du programme (visites techniques et culturelles). Toute absence non justifiée entraînera des sanctions (retenue sur bourse, conseil de discipline).
- **Représentation** : Agir en tant qu'ambassadeur de SUP'COM par un comportement irréprochable, courtois et discret.
- **Discipline** : Respecter scrupuleusement les horaires, les consignes des accompagnateurs et les règles de sécurité des établissements d'accueil.
- **Pédagogie** : Adopter une tenue correcte (business casual), être attentif, prendre des notes et poser des questions pour la rédaction du rapport de voyage final.
- **Finances** : Assumer les frais restant à sa charge (visa, part du billet, repas) et rembourser intégralement les frais engagés par l'école en cas de désistement injustifié.

2. AUX ÉTUDIANTS RESPONSABLES (ERs)

Rôle et Missions

Les Étudiants Responsables sont les pivots de l'organisation logistique pour leur destination. Leurs responsabilités incluent :

- **Coordination** : Faire le lien permanent entre le groupe d'étudiants, l'enseignant-accompagnateur (EA) et l'administration.
- **Planification** : Élaborer le programme détaillé des visites (techniques et culturelles) en étroite collaboration avec l'EA.
- **Logistique** : Veiller au respect des horaires de groupe, gérer les listes de présence et s'assurer que chaque membre du groupe dispose des informations nécessaires.
- **Communication** : Centraliser les demandes d'information de leurs camarades et les transmettre aux autorités compétentes.
- **Vigilance** : Signaler immédiatement à l'enseignant-accompagnateur tout incident ou comportement déviant au sein du groupe.

3. AUX ENSEIGNANTS/PERSONNELS-ACCOMPAGNATEURS (EA)

Responsabilités et Devoirs

L'enseignant-accompagnateur est le garant du bon déroulement pédagogique et disciplinaire de la mission.

- **Encadrement** : Assurer la supervision continue des étudiants durant toute la période du séjour (du départ au retour).
- **Validation Pédagogique** : Valider la pertinence du programme proposé par les ERs et veiller à ce que les visites techniques répondent aux objectifs académiques de l'école.
- **Autorité** : Agir en tant que responsable officiel vis-à-vis des partenaires étrangers et des autorités locales. Il a autorité pour prendre les mesures d'urgence nécessaires.
- **Évaluation** : Superviser la collecte des données pour les rapports de voyage et évaluer le comportement général du groupe.
- **Rapport de Mission** : Rédiger, au retour, un compte rendu détaillé sur le déroulement du voyage, incluant les incidents éventuels et les retours d'expérience sur la logistique (hôtels, transport, accueil).

Engagement Commun

Chaque participant (Enseignant/Personnel, ER, Étudiant) reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte. Tout manquement grave aux règles de sécurité ou de bonne conduite fera l'objet d'un rapport transmis à la Direction de SUP'COM pour l'application de sanctions disciplinaires et pourra être transmis aux autorités judiciaires du pays visité en cas de délit.

Fait à : Le :

Signatures :

(Précéder de la mention "Lu et approuvé")